UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Comprendre son parcours

Pour les agents : en 3 étapes



- **Protéger, alerter, secourir.**
- Prévenir son supérieur hiérarchique dans les 24h.
- Noter les témoins éventuels.

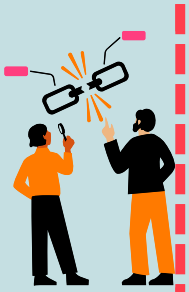
Déclaration et transmission

- Remplir la déclaration d'accident dans les 48h aprés l'accident.
- Joindre le certificat d'accident de travail délivré par le médecin et transmettre au service DAP
- En cas d'accident grave, prévenir sans délai le service prévention et santé.



En collectif

Débriefing de l'accident:



- **Suite au retour de l'agent,** proposer un débriefing en présence du chef d'équipe et du secrétaire général.
- Remplir la fiche de débriefing d'accident
- **Transmettre la fiche débriefing au service prévention**

Contact du service prévention et santé au travail:
preventionlycees@iledefrance.fr